

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ARDECHE  
Service Mutualisé de l'Enseignement Privé 1<sup>er</sup> degré  
18, Place André Malraux BP 627  
07006 PRIVAS Cedex

Établissement d'exercice :

**MULTIPLICITE D'EMPLOYEURS - ANNEE CIVILE 2020**  
Directeurs/Maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

**A compléter et à transmettre lorsque le total mensuel des rémunérations versées par plusieurs employeurs dépasse le plafond de la Sécurité sociale, soit : 3377€ (brut) mensuel au 01.01.2019**

Ne concerne pas les maîtres qui partagent leur horaire sur deux établissements privés du département et qui sont rémunérés par la DSDEN pour ces deux établissements.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : .....

N° INSEE (sécurité sociale) : .....

Corps : Professeur des écoles     Instituteur

**Déclare sur l'honneur, percevoir à ce jour :**

Salaires **moyen mensuel brut** versé par la DSDEN : ..... €

Salaires **moyen mensuel brut** versé par un deuxième employeur : ..... €

Salaires **moyen mensuel brut** versé par un troisième employeur : ..... €

Raison sociale et adresse des employeurs (hors DSDEN) :

.....

Numéro URSSAF des employeurs (**MENTION OBLIGATOIRE**) :

.....

Date :

Signature :